

Communiqué de presse

Le Coulomp, première rivière des Alpes de Haute Provence labélisée « Rivière en bon état » par l'agence de l'eau



Annot – le 9 février 2017. **Claude Roustan**, Maire d'Ubraye, Président de la Fédération nationale de la Pêche et de la Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **Jean Mazzoli**, 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière » et **Laurent Roy**, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse inaugurent le label « Rivière en bon état » décerné au Coulomp, de sa source jusqu'à sa confluence avec la Vaire.

Ce label récompense chaque année les gestionnaires des rivières qui agissent pour l'atteinte du bon état écologique de leur cours d'eau. En 2016, l'agence de l'eau a [labélisé 15 rivières](#) parmi lesquelles le Coulomp.

LE COULOMP, UNE RIVIERE DE QUALITE



Cours d'eau de montagne des Alpes de Haute Provence, il est situé sur le bassin versant du Var. Il est peu impacté par les activités humaines. D'une grande richesse naturelle, il accueille une population de truites fario qui constitue un véritable patrimoine local. Deux études génétiques ont pu mettre en avant une souche uniquement présente sur le bassin versant du Coulomp. Par ailleurs, il présente l'une des plus fortes densités piscicoles du département.

Un arrêté de biotope datant de 1986 permet la protection de ce poisson, à partir des sources du Coulomp jusqu'à la prise d'eau de la microcentrale du pont de la Donne.

« En gestion patrimoniale depuis toujours, le Coulomp fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis une trentaine d'années, se félicite Claude Roustan. Cette labélisation est l'aboutissement d'une volonté forte de conserver nos rivières en bon état écologique et si possible de le retrouver partout. Les pêcheurs se sont particulièrement investis dans cette démarche ».

Pour Jean Mazzoli, l'obtention de ce label renforce l'attractivité du territoire dans un département déjà réputé pour ses lieux touristiques *« Je suis heureux de voir reconnue la valeur patrimoniale et naturelle du cours amont du Coulomp. Grâce au panneau posé au bord de la rivière, les promeneurs et les pêcheurs sauront qu'ils profitent d'un site préservé exceptionnel. »*

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT », UNE RECONNAISSANCE DES PROGRES OBTENUS DANS LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX

Depuis le lancement du label « Rivière en bon état » en 2014, l'agence de l'eau a labélisé [plus de 60 rivières](#) ou tronçons situés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse : 40 en Auvergne-Rhône-Alpes, 14 en Bourgogne-Franche-Comté, 3 en Grand Est, 4 en Occitanie et 3 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : « *Ce label est une reconnaissance du travail accompli collectivement avec nos partenaires depuis plusieurs années. C'est la première fois que nous le décernons à une rivière des Alpes de Haute Provence, un territoire riche en torrents et rivières de qualité. Il faut toutefois poursuivre les efforts. Améliorer et maintenir la qualité de l'eau dans la durée, y compris quand la tension sur la ressource en eau se renforce du fait des bouleversements climatiques, c'est tout l'enjeu des années à venir. La nouvelle gouvernance mise en place sur le bassin versant à travers la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon Sources de Lumière » élargira encore le cadre de cohérence nécessaire à la préservation des milieux aquatiques.* »

20 paramètres mesurés pour obtenir le label

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte 20 paramètres qui témoignent de l'absence de pollutions organiques ou chimiques ainsi que le bilan de santé de la faune et de la flore des cours d'eau, notamment des poissons. En outre, les rivières éligibles au label ne doivent pas être soumises à des prélèvements excessifs ou à des déformations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...).

Ce label s'appuie sur un travail de suivi rigoureux des rivières. L'agence de l'eau collecte ainsi chaque année **3 millions de données** sur les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse et établit un classement selon 5 niveaux de qualité (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais).

➤ [Voir le règlement du label « Rivière en bon état »](#)

A propos de la Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique

La Fédération des Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association qui regroupe les 11 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui recouvrent le département dont l'AAPPMA d'Entrevaux, en charge de la gestion du bassin versant du Coulomp. Ses missions sont reconnues d'utilité publique, elle est à ce titre, agréée au titre de l'environnement et elle assure des missions de service public : protection, gestion et restauration des milieux aquatiques d'une part et éducation à l'environnement d'autre part. Forte de ses 11000 pêcheurs, d'une soixantaine de bénévoles et de 6 salariés, la FDAAPPMA 04 œuvre à la bonne gestion des milieux aquatiques au travers d'un plan de gestion (le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion de la ressource piscicole), elle assure aussi des travaux de restauration en son nom ou pour le compte des collectivités locales afin de rétablir les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques bas alpins et assure ses missions d'éducation à l'environnement tant auprès des écoles que dans le cadre des ateliers pêche nature qui permettent spécifiquement l'apprentissage de la pêche de loisir.

A propos de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, sources de Lumière

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon (CCAPV), *Sources de Lumière* » est issue de la fusion des cinq communautés de communes du Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupe 41 communes et compte une population d'environ 11 500 habitants. Représentant le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence, le territoire est organisé autour des vallées du Verdon, de sa source au Grand Canyon, de l'Asse, de la Vaire et du Haut Var, avec pour principaux bourgs centres Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'agence de l'eau emploie 370 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2Sens – Meryl Gilgenkrantz – 04 37 24 02 58 - meryl@plus2sens.com

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com

Fédération de pêche 04 : Vincent Duru - 04 92 32 34 10 fede04.vincentduru@orange.fr

Communauté de communes : Jérémie SUBIAS - 04 92 83 68 99 - developpement@ccmv.fr